Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261026-2026_12_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - M. Olivier BLEUZÉ - Mme Jessica MARCET - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Lawrence BARBIER - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA.

Quorum : 14

Pouvoirs : Mme Carole LEBULANGER à Mme Anne-Laure DIDELOT,
M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD,
M. Jacques BERNARD à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

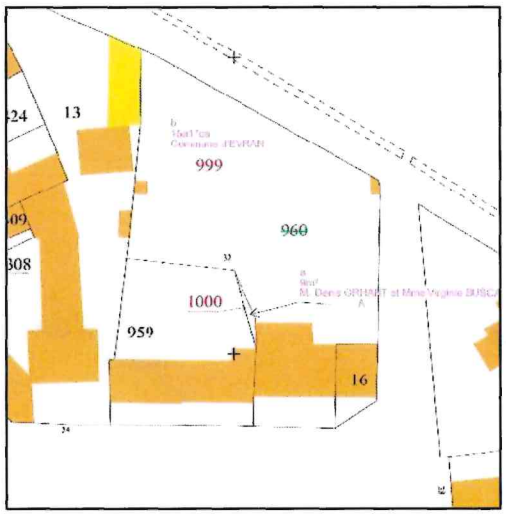
Convocation en date du 19 octobre 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 19 octobre 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 26 octobre 2026.

Délibération n° 2026-12-01

Objet : Vente d'un bien communal situé au 32, place de l'Église : modification de la superficie cadastrale et des conditions financières

Vu la délibération n° 2026-08-02 du 12 juin 2026 approuvant la mise en vente du bien communal situé au 32, place de l'Église, cadastré initialement section AB n° 999, pour une superficie totale de 616 m² ;

Vu le plan cadastral actualisé faisant apparaître l'ajout de la parcelle cadastrée section AB n° 1000, d'une superficie de 9 m² ;



Considérant que cette modification cadastrale porte la superficie totale du bien concerné par la vente de 616 m² à 625 m² ;

Considérant que le bien est constitué d'une maison d'habitation et de dépendances, comprenant notamment une remise d'habitation de 165 m² avec terrain ainsi que des dépendances annexes ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261026-2026_12_01-DE

Considérant que la commune souhaite confirmer les conditions financières de la vente, à savoir un prix de vente de 239 200 €, à charge pour la commune de supporter les honoraires de négociation de 9 200 €, soit un net vendeur de 230 000 € ;

Considérant le devis relatif à l'enlèvement de la cuve d'un montant de 1 563.60 € TTC, ainsi que l'accord sur la création des servitudes conformément au plan établi par le géomètre ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier et de compléter la délibération précédente afin de tenir compte de la nouvelle superficie cadastrale, des servitudes et de préciser les conditions financières de la cession ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la modification de la désignation cadastrale du bien communal situé au 32, place de l'Église à Évran, par l'ajout de la parcelle cadastrée section AB n° 1 000, d'une superficie de 9 m², en complément de la parcelle section AB n° 999. La superficie totale du bien concerné par la vente est ainsi portée de 616 m² à 625 m², conformément au plan joint à la présente délibération,

- **APPROUVE** la création des servitudes conformément au plan établi par le géomètre,

- **FIXE** le prix de vente de la maison et du bien immobilier concerné à 239 200 €, à charge pour la commune de supporter les honoraires de négociation de 9 200 €, soit un net vendeur de 230 000 €,

- **CONFIRME** la mise en vente du bien communal situé au 32, place de l'Église à Évran, comprenant les parcelles cadastrées section AB n° 999 et AB n° 1 000, pour une superficie totale de 625 m², selon les conditions définies par la présente délibération,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente, notamment les actes et documents administratifs et notariés, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités utiles à la conclusion de cette affaire,

- **PRÉCISE** que la présente délibération modifie et complète la délibération n° 2026-08-02 du 12 juin 2026 pour ce qui concerne la superficie cadastrale du bien et les conditions financières de la vente. Les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées, sous réserve de leur compatibilité avec la présente décision.

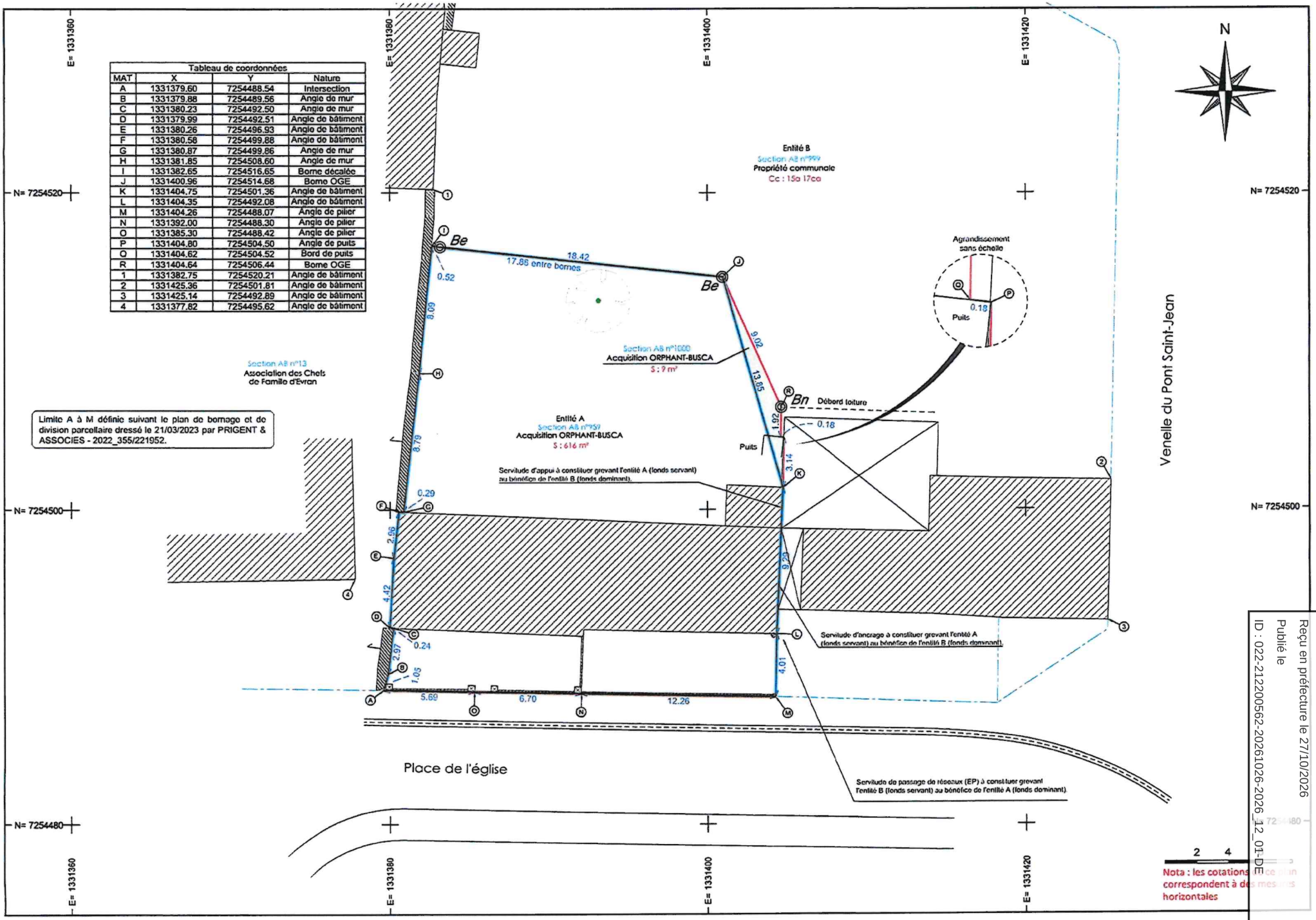
Fait à Evran, le 27 octobre 2026

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire

MAIRIE D'EVRAN 22630



Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261026-2026_12_01-DE